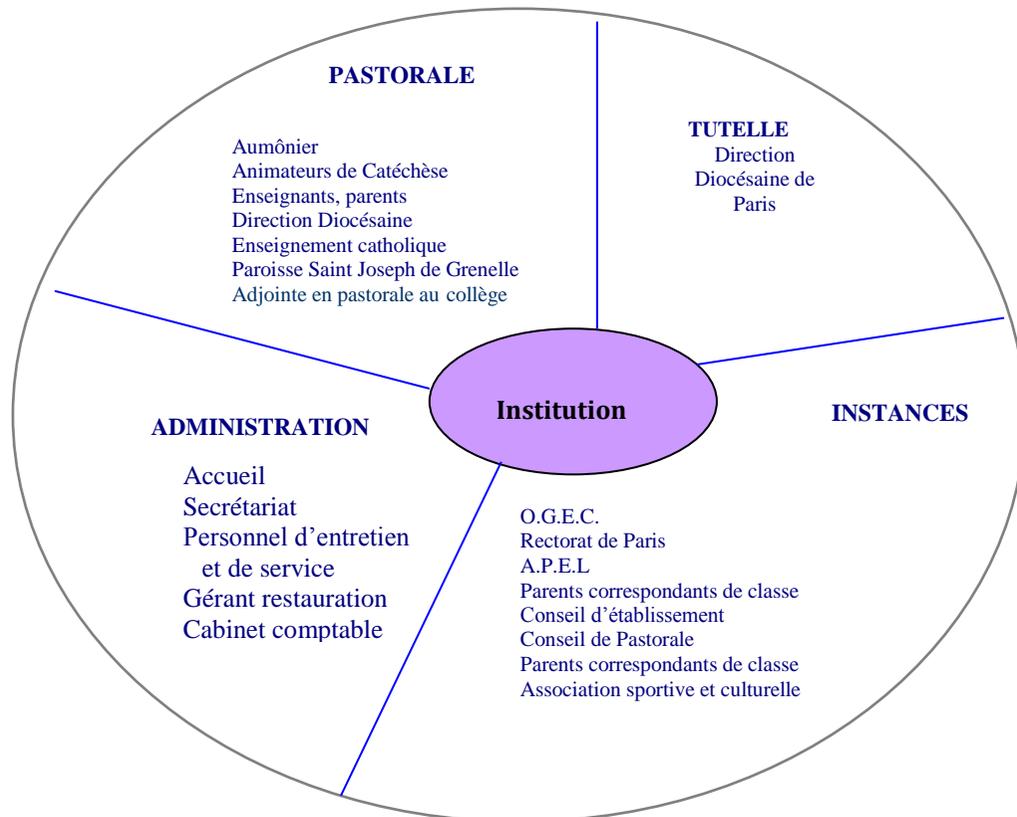


## UNE EQUIPE AU SERVICE DES PROJETS



PEDAGOGIE ECOLE	PEDAGOGIE COLLEGE
3 classes maternelles	8 classes
5 classes primaires	19 enseignants
9 enseignantes	1 CPE
6 surveillants	4 surveillants
2 aides maternelles	1 documentaliste
1 professeur d'anglais	1 responsable de pastorale
1 professeur de sport	
1 intervenant en informatique	

## REGLEMENT DE L'ECOLE ST JOSEPH

Conformément aux nouvelles directives de l'Education Nationale, l'horaire hebdomadaire des cours est porté à 24 heures.

L'Enseignement Catholique dispose d'une heure supplémentaire pour le catéchisme, soit un total de 25 heures hebdomadaires.

### HORAIRES ECOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE Rentrée 2019

#### Maternelle (attention, susceptible de légères modifications)

	<i>Horaire Matin</i>	<i>Horaire Après-midi</i>
Lundi	8h40 => <b>11h40</b>	13h25 => 15h50
Mardi	8h40 => <b>11h40</b>	13h25 => 15h50
Mercredi	8h40 => <b>11h30</b>	Sortie à 13h pour les DP*
Jeudi	8h40 => <b>11h40</b>	13h25 => 15h50
Vendredi	8h40 => <b>11h40</b>	13h25 => 15h50

Ⓢ Accueil dès 8h25 (le matin)

Ⓢ Accueil dès 13h15 (l'après-midi)

<i>Petite Section</i>	Accueil dans le hall à 8h25 Les sorties des enfants 11h40 et 15h50 dans la salle orange
<i>Moyenne Section</i>	- Accueil à 8h25 dans la salle orange
<i>Grande Section</i>	- Sortie des enfants à 11h40 et 15h50 dans la salle orange

#### Primaire

	<i>Horaire Matin</i>	<i>Horaire Après-midi</i>
Lundi	8h40 => <b>11h45</b>	13h25 => 16h
Mardi	8h40 => <b>11h45</b>	13h25 => 16h
Mercredi	8h40 => <b>11h45</b>	Sortie à 13h pour les DP*
Jeudi	8h40 => <b>11h45</b>	13h25 => 16h
Vendredi	8h40 => <b>11h45</b>	13h25 => 16h

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 13h à 13h30 : aide personnalisée pour les élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages.

DP\* : Demi - Pensionnaires

## RELATIONS PARENTS / ENSEIGNANTS :

Une coopération étroite avec les parents se révèle positive.

Les parents sont invités à signaler tout problème de santé ou les difficultés familiales à la directrice et aux enseignantes.

Celles-ci peuvent recevoir les parents qui le désirent sur rendez-vous.

Le cahier de liaison ou de correspondance est un lien entre les parents et l'école. Nous vous remercions de le consulter et de le signer régulièrement.

Rappel : pour les classes maternelles, un cahier de liaison est à la disposition des parents à l'accueil.

Les parents ne sont pas autorisés à pénétrer dans la cour de récréation.  
Ils ne peuvent pas s'adresser aux autres enfants, ni pour les saluer, ni pour les inviter !

## ABSENCES ET SORTIES :

Tout élève entré dans l'école est sous la responsabilité du chef d'établissement et ne peut en ressortir **sans autorisation**.

En aucun cas, un enfant ne sera autorisé à quitter l'école seul, durant les cours.

En cas d'absence, **merci de prévenir l'école le matin**. Au retour de l'enfant nous vous remercions **de fournir un mot d'excuse. Un certificat médical doit être remis à l'enseignante, après une semaine d'absence.**

**Le départ anticipé en vacances n'est pas accepté à l'école primaire.**

**En semaine, les retards** perturbent votre enfant et le travail de la classe.  
Merci d'être ponctuel.

## DEPLACEMENTS, JEUX ET DISCIPLINE :

Lorsque la cloche sonne, il est obligatoire de se mettre en rang en silence.

La circulation dans l'établissement se fait dans le calme et le silence. La violence et la grossièreté ne sont pas tolérées.

En récréation, seules, les balles en mousse et les petites billes (**pas de calots**) sont autorisées.

Les chewing-gums et les sucettes sont interdits dans l'établissement.

En maternelle, les bonbons sont interdits !

Il est interdit d'apporter à l'école des objets de valeur : bijoux, argent, téléphones portables, jeux vidéo...

Merci d'y veiller. L'école décline toute responsabilité en cas de perte.

**La trottinette n'est pas autorisée à l'école primaire et maternelle.**

## RECOMMANDATIONS :

Nous rappelons que :

- ✓ Les livres, fournitures scolaires et vêtements (manteaux, pulls, bonnets, écharpes) doivent être **marqués au nom de l'enfant**. S'ils sont perdus, **merci de s'adresser à l'accueil au plus vite**.
- ✓ Une tenue vestimentaire de ville, simple et correcte est obligatoire (**les tenues « dernière mode » et les maillots de foot sont interdits**) ; **ainsi que les jeans troués, les cheveux longs pour les garçons, pas de chaussures à lumières, de jupes en tulle, de vernis à ongles, maquillage**
- ✓ « La tenue de sport » est autorisée seulement le jour du cours de sport. Les tenues de foot sont interdites lors des cours de sport. Une tenue simple est conseillée (jogging – short).

## LES CARTABLES A ROULETTES :

Belle invention pour ménager le dos de nos élèves. Il est vrai !

Cependant, arrivés dans l'école, nous demandons à nos élèves de ne plus faire rouler leur cartable, **mais de les porter normalement**.

Ils représentent un danger dans les rangs et font tomber les élèves dans les escaliers.

En CP et CE1, les cartables à roulettes ne sont pas autorisés.

## EDUCATION : DE L'INTERDIT A L'AUTONOMIE :

Transmettre des savoirs, des savoir-faire, est pour nous enseignants de l'Ecole Saint Joseph, primordial. Cependant, il est aussi important d'encadrer nos élèves en leur apprenant **l'interdit, la maîtrise de soi et le sens des responsabilités en collaboration avec les parents**.

Nous avons élaboré une liste de comportements que nous n'acceptons pas, à l'école, dans la cour, en classe, à la cantine et à l'étude.

- ★ **Insolence, irrespect envers toute l'équipe éducative,**
- ★ **Violence verbale, violence physique envers les autres enfants,**
- ★ **Dégradation du matériel scolaire ou de cantine, vol,**
- ★ **Manque de travail évident,**
- ★ **Mauvaise tenue à la cantine.**

*Ceci nécessite une adhésion personnelle de nos élèves et des parents et nous leur demandons de s'engager à respecter le règlement.*